

Cofinancement

Pour chaque mission qu'elle contribue à organiser, financer ou héberger, l'EFA recommande vivement la participation financière d'un ou plusieurs partenaires extérieurs, qu'il s'agisse des institutions de rattachement des organisateurs scientifiques (Université, CNRS, IUF, etc.), de programmes de recherches auxquels ceux-ci émergent (ANR, programmes européens) ou d'autres institutions.

Outre la pertinence scientifique du projet, l'association de partenaires extérieurs constitue un critère important dans le choix des missions scientifiques soutenues par l'EFA. Dans tous les cas, l'EFA est libre d'adapter sa contribution financière en proportion de l'engagement des partenaires extérieurs.

Ajouter dans le formulaire autant de financements externes que nécessaire. Préciser le nom de l'institution et le montant de l'aide. Le champ "Remarques" permet d'indiquer la destination du financement externe (prise en charge de billets d'avion ou de l'hébergement, membres de l'équipe concernés).

Les dépenses couvertes par les financements externes ne doivent pas apparaître dans les autres rubriques du formulaire. Un voyage pris en charge par une institution partenaire est signalé dans la partie Cofinancement, mais ne figure pas dans la rubrique "Voyages" du formulaire et son coût n'entre pas dans le calcul du montant total de la demande.

Révision #3

Créé 5 décembre 2023 07:24:41 par Gilles de Rapper

Mis à jour 6 décembre 2023 11:40:12 par Gilles de Rapper